

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Madame MOUSTACHIR
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Madame PEQUIGNOT
Monsieur NDALA
Monsieur SAMAT
Monsieur DUBOIS
Madame VALOISE
Monsieur BARAN
Madame OSSULY

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Monsieur BOISSY
Madame QUERET
Monsieur MACREZ

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN

Elus non inscrits :

Monsieur OUCHIKH (SIEL)

Monsieur SABOURET

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Madame MURCIA, Groupe Communiste et Républicain à Madame HENNEBELLE.
Monsieur YAPO, Groupe Agir pour Gonesse à Monsieur TIBI.
Monsieur OUERFELLI, Ecologiste à Monsieur TOUIL.

Absents :

Monsieur DOS SANTOS, Groupe Socialiste et apparentés - Madame YOHALIN, Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX, élu non inscrit - Madame KARTOUT, élue non inscrite.

Arrivée de Monsieur NDALA à 21h.

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 22h20.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **20h50**.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2018.

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il des observations ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Alors l'observation porte, comme d'habitude, sur la question de la nuance politique indiquée pour les élus non-inscrits. Puisque monsieur Ouchikh est non-inscrit il est indiqué le parti politique auquel il appartient le SIEL ; Monsieur Ouerfelli est non-inscrit il est indiqué non pas le parti d'ailleurs mais la nuance politique qui est la sienne : Ecologiste ; et alors on a Monsieur Sabouret qui est hors concours puisqu'il n'y a rien d'indiqué. Etant moi-même toujours membre du parti Socialiste, je souhaite que cela figure, qu'on mette entre parenthèses PS ou SOC comme vous voulez, mais que cela soit indiqué faute de quoi je ne voterai pas le procès-verbal. »

Monsieur le Maire :

« Je rappelle que les observations qu'on peut faire sur un procès-verbal c'est par rapport à ce qui a été dit et pas par rapport à ce qui n'a pas été dit et c'est relatif essentiellement à la séance et à son ordre du jour.

Merci de votre observation, donc nous délibérons. »

Groupe Socialiste et apparentés : 18 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 2 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

Arrivée de Monsieur NDALA à 21h.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro je vous cède la parole, vous allez présenter le premier sujet mais j'interviendrai tout de suite après vous, nous allons faire une co-présentation mais je vous laisse la primeur. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO puis de Monsieur le Maire

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), le Centre Hospitalier de Gonesse et la commune de Gonesse concernant la restructuration du centre hospitalier.

Monsieur le Maire :

« Là je parlerai en tant que Président du Conseil de surveillance de l'hôpital particulièrement parce que c'est aussi un sujet important pour l'hôpital. Nous y travaillons depuis deux années, c'est donc long pour aboutir évidemment dans un protocole comme celui-là. Monsieur Cauro a donné des hypothèses où il pourrait arriver que nous ne parvenions pas finalement dans la mise en œuvre de ce protocole, pour un certain nombre de raisons ; mais l'hypothèse la plus favorable c'est que nous y parvenions bien évidemment et nous avons préparé ce protocole pour réussir.

S'agissant de l'hôpital, chacun comprend qu'avec le nouvel hôpital le site de l'hôpital de 1969 ne peut pas être conservé. Il ne peut pas être conservé ce grand bâtiment et les bâtiments qui sont à sa périphérie... Je rappelle que lorsque nous avons commencé à travailler sur le nouvel hôpital nous avons commencé par une première hypothèse qui était de conserver le bâtiment, de voir comment on pouvait l'insonoriser parce qu'il n'était pas insonorisé par rapport aux avions, évidemment le nouvel hôpital l'est, et comment également, autre élément important, on pouvait le restructurer à l'intérieur pour faire des chambres à un lit puisque pour l'essentiel dans l'ancien hôpital il y avait des chambres

à trois lits, un certain nombre de chambres à un lit mais elles n'étaient pas majoritaires à la différence de ce que nous trouvons aujourd'hui dans le nouvel établissement.

Mais les études avaient montré qu'au bout du compte il fallait restructurer, il fallait sur cette construction de la fin des années 60, qui était une construction métallique avec beaucoup de verre également ça aurait eu pour conséquence d'alourdir la structure du bâtiment, que finalement cela coûtait très cher et l'orientation qui a été prise a été finalement de reconstruire, en tirant la conclusion que ce n'était pas intéressant, que ce serait sans doute plus coûteux au bout du compte.

Donc nous avons le nouvel hôpital, on ne peut pas garder ce bâtiment bien évidemment dans le cadre d'un parc qui sera réalisé à l'emplacement de cet ancien bâtiment ; nous conserverons un élément architectural à préciser, à définir, pour la mémoire, pour le souvenir.

Je rappelle que l'Hôpital de Gonesse existe depuis 1208, qu'il y a huit ans nous avons célébré le huitième centenaire et que dans le paysage urbain de Gonesse nous avons les vestiges de 1208, ce sont les arcades derrière le chevet de l'église. Nous avons ensuite l'hôpital du 19^{ème} siècle, c'est le bâtiment d'architecture classique du milieu du 19^{ème} siècle avec sa chapelle, et puis nous avons eu l'ancien hôpital, seconde partie du 20^{ème} siècle, et nous avons maintenant l'hôpital du 21^{ème} siècle. Donc nous avons une continuité et une permanence depuis huit siècles passés de l'histoire hospitalière dont nous garderons un élément du souvenir. Mais on ne peut pas garder le bâtiment dans son entier sinon il faudrait en trouver un usage, alors nous avons regardé cela aussi, pas question évidemment de transformer en logements, certains esprits un petit peu loufoques, pas à Gonesse, dans la technostructure de la santé avaient dit : *mais pourquoi vous ne transformez pas cela en logements ?* Vous voyez donc ce grand bâtiment en logements, nouvelle tour en centre-ville ! Qu'il fallait insonoriser... et puis de toute façon c'était impossible par rapport simplement au PEB, par rapport au Contrat de Développement Territorial et à son objectif, autoriser en matière de construction de logements, nous le pouvons mais dans des limites ; et nous n'allions pas consommer toutes nos capacités simplement sur un site, cela aurait été aberrant. Cela a été éliminé, donc ce sera la déconstruction, mais la déconstruction, les études ont été faites, ça coûte et donc l'Hôpital qui a investi sur le nouvel hôpital sa tutelle lui a dit : *et bien écoutez pas question que l'Hôpital investisse pour déconstruire*, il aurait été pourtant un peu logique que ce soit comme cela. Donc nous sommes entrés dans une discussion qui aboutit aujourd'hui à ce protocole qui consiste à dire que puisqu'il y a des projets de renouvellement urbain à Gonesse et particulièrement en centre-ville, est-ce que la Ville est d'accord conformément à ce qui lui est possible pour donner des droits à construire sur ce site qui sinon devient une friche hospitalière. Donc la réponse a été oui sur le principe à condition de se mettre d'accord sur ce que l'on fait : alors un parc pour aérer évidemment avec un élément du souvenir je l'ai dit, mais aussi des logements parce que ce sera des charges foncières qui seront vendues à des opérateurs et ces charges foncières... mais pas question évidemment de densifier à outrance car cela ne pourrait pas correspondre au centre-ville. Le centre-ville est un quartier historique dans lequel il y a des constructions contemporaines évidemment mais tout cela doit être équilibré, donc mesuré. Ce qui veut dire qu'à partir de là, comme toutes les opérations mesurées, il y a des risques ; alors premièrement de ne pas rentabiliser, c'est-à-dire de ne pas équilibrer l'opération et d'être en déficit, surtout que s'ajoute le coût de la déconstruction d'un tel immeuble, imaginez que ce n'est pas rien ! Donc des études ont été faites avec les experts des uns et les experts des autres et vous ne serez pas surpris si je vous apprends que les experts ne se mettent pas d'accord entre eux ; ce qui ne nous a pas facilité la tâche d'où le temps nécessaire, et qu'il y a un écart toujours notamment sur le coût de la déconstruction, là je ne parle que du coût, de 2 millions d'euros entre les experts des uns et les experts des autres : 2 millions ce n'est pas une bagatelle quand même !

Or comme toujours, la vérité des prix est dans le moment où on décide, en termes de procédure, de consulter les entreprises parce que les entreprises qui seront consultées, je dirai ensuite un mot sur l'agenda devant nous, diront : *voilà moi je fais le travail à ce prix-là* et nous choisirons selon les procédures de marchés publics. Nous avons donc discuté avec évidemment l'Hôpital, avec l'Etablissement Foncier d'Ile de France avec lequel nous avons conventionné, vous vous rappelez nous avons délibéré au mois de juin. Et en même temps il est clair que le coût de la déconstruction plus le déficit normal d'opérations d'urbanisme, il était normal donc de demander au Ministère de la santé de participer. C'est la raison pour laquelle, pour ceux qui ont participé à l'inauguration par exemple du nouvel hôpital au mois de juin en présence de la Ministre de la santé, j'avais, mais nous avons évidemment travaillé avant, renouvelé ma demande de subvention, d'aide, d'appui, parce que la Ville ne peut pas financer le déficit. Les opérations de renouvellement coûtent, on l'a depuis 2004 avec la ZAC Multisites, on le sait mais en même temps on fait changer la Ville. On change la Ville et la Ville change, les gens le disent, donc c'est considéré comme positif. Nous ne pouvons pas laisser ce bâtiment se dégrader ; vous imaginez un petit peu ce que cela donnerait si on laissait les choses se dégrader. Ce protocole nous l'aboutissons mais il y a évidemment la somme de 2 500 000 euros qui est précisée et à partir de maintenant nous allons continuer les procédures, alors sur la démolition jusqu'à la consultation des entreprises. Vers le printemps prochain nous connaîtrons la vérité des prix sur la déconstruction, et en même temps parallèlement nous lançons une procédure spécifique d'urbanisme qui est la consultation pour voir, s'agissant des opérateurs, qui va être intéressé sur une opération d'urbanisme sur le schéma qui a été rappelé par Christian Cauro. Parallèlement à cela,

nous lançons cette procédure et donc pour elle aussi nous en connaissons les résultats au cours du printemps prochain, ce qui veut dire que si tout va bien, si le processus fonctionne bien le chantier de déconstruction sera engagé au début de l'automne prochain, ce sera un très gros chantier sur plusieurs mois évidemment, et derrière après évidemment le projet urbain lui-même et le parc seront réalisés. Le Conseil de surveillance de l'Hôpital a délibéré favorablement à l'unanimité il y a quelques jours et nous allons donc, nous, délibérer ce soir, et nous signons ensuite dès mercredi, le protocole avec l'EPFIF et l'Hôpital, donc à trois, ce qui permet de poursuivre derrière toutes les procédures nécessaires que j'expliquais rapidement il y a un instant, procédure sur la déconstruction, procédure sur le projet urbain.

Voilà, si nous n'avons pas été complets ou clairs vous pouvez évidemment poser toutes les questions. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Un petit mot sur un dossier qui effectivement a été voté à l'unanimité du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Gonesse qui s'est tenu la semaine dernière où je siége en tant que Conseiller départemental, donc j'émettrai naturellement le même vote ici.

Effectivement il a été rappelé que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France qui a pris la succession, enfin il existait mais il a englobé tous les établissements publics fonciers départementaux ; il y avait un établissement public foncier qui existait dans le Val d'Oise jusqu'à il y a 3-4 ans qui a été absorbé par cette grande structure mais cette grande structure est grande donc elle a des moyens techniques d'ingénierie etc... mais elle ne peut pas faire d'opérations déficitaires, elle ne fait que du portage foncier et effectivement c'est le préalable qui est précisé dans cette convention. On imagine bien qu'il risque d'y avoir un déficit de l'opération, c'est pour cela qu'il a été plafonné à 2,5 millions d'euros. Au-delà de cet écart entre les recettes essentiellement de vente de biens immobiliers et les dépenses essentiellement de démolition, et bien l'opération ne pourra pas se faire. Alors simplement il y a quand même pas mal de préalables pour que ce dossier puisse avoir un aboutissement, le premier préalable c'est que si déficit il y a, entre zéro et deux millions cinq il faudra qu'il soit absorbé par la tutelle en tout ou partie, à travers une subvention exceptionnelle, et aujourd'hui on n'a pas de garanties. Nous avons effectivement la Ministre qui s'est engagée à faire quelque chose mais elle ne nous a pas précisé en quoi consistait ce quelque chose et on ne sait pas aujourd'hui si la tutelle va s'engager et à quelle hauteur elle va s'engager pour que ce ne soit pas l'Hôpital qui finance sur son budget de fonctionnement on va dire, la démolition de son ancien site puisque le budget de l'Hôpital est on le sait bien, on l'a d'ailleurs évoqué lors du débat de jeudi soir, le budget est extrêmement tendu donc à l'évidence il faut une subvention exceptionnelle que pour l'instant nous ne savons pas si elle sera donnée ou pas.

Deuxième élément, alors effectivement on entend bien le souci de ne pas surcharger l'opération, la limite à 150 logements c'est effectivement pour éviter de consommer tous les droits à construire que nous offre l'assouplissement du Plan d'Exposition au Bruit par l'avenant au Contrat de Développement Territorial qui avait été signé il y a quelques années. Pour autant il y a quand même des opérations de construction qui se font hors droits à construire du PEB puisque les foyers-logements ce ne sont pas des droits à construire supplémentaires je crois, et la maison de retraite non plus. Donc ça veut dire quand même qu'il y a un nombre de mètres carrés bâtis qui sera plus important que les seuls logements limités à 150. J'attire quand même votre attention sur le fait que cela réduit les capacités du projet à être financièrement équilibré, c'est-à-dire qu'on s'est mis une contrainte, donc première contrainte : aura-t-on les subventions de l'ARS ? Deuxième contrainte : avec cette borne à 150 logements est-ce qu'on aura la capacité à aller récupérer suffisamment d'argent pour équilibrer l'opération puisque ces logements vont être vendus. Une interrogation au passage sur le foyer-logements prévu ; en quoi consiste ce foyer-logements, est-ce que c'est un foyer pour jeunes travailleurs ? Ce que j'ai cru comprendre. Est-ce qu'il y a une possibilité que ce soit un foyer bis comme le foyer ADEF par exemple, enfin voilà je m'interroge moi sur le contenu de ce projet, c'est une petite parenthèse.

Et puis alors lors du Conseil de surveillance on a constaté qu'il fallait avancer c'est la raison pour laquelle on a tous voté, c'est qu'il faut se lancer pour voir, en gros. Il faut se lancer dans deux sens avec l'appel à manifestation d'intérêt de la Ville auprès des opérateurs immobiliers pour savoir s'il y a des opérateurs qui sont prêts à faire une opération sur ce site, une fois que le site sera déblayé que l'hôpital sera déconstruit etc.. et à quel prix ils sont prêts à faire cette opération pour voir si on peut équilibrer les comptes, et puis effectivement de l'autre côté l'EPFIF va lancer les appels d'offre pour la démolition pour qu'on sache quel est le vrai coût de la démolition puisqu'effectivement seulement quand les entreprises... »

Monsieur le Maire :

« Je m'excuse c'est exactement ce que j'ai dit. »

Monsieur SABOURET :

« Oui tout à fait mais ce que je veux dire par là c'est qu'il y a quand même beaucoup d'incertitudes, je me permets juste de souligner... Oh ben si on ne débat pas, on ne débat pas des dossiers moi je m'arrête là puisqu'on ne débat pas des dossiers, donc écoutez, je comprends que ça vous ennuie donc je me tairai définitivement pour cette séance. »

Monsieur le Maire :

« Mais non, non mais le débat porte sur des... ce n'est pas la peine de redire, de refaire le rapport. »

Monsieur SABOURET :

« sur lequel je suis d'accord je souligne juste qu'il y a un certain nombre d'incertitudes dont il faut qu'on ait conscience... »

Monsieur le Maire :

« Alors je vais revenir là-dessus, là c'est le débat. »

Monsieur SABOURET :

« Il n'y a aujourd'hui pas de garanties que cette opération se fasse il n'y en a strictement aucune et je pense qu'on s'est mis un certain nombre de contraintes supplémentaires. Néanmoins je pense que l'opération va dans le bon sens c'est la raison pour laquelle je la vote mais à chaque fois que je prends la parole ça vous ennuie... »

Monsieur le Maire :

« Mais non. »

Monsieur JAUREY :

« Mais non. Vous répétez ce que dit le Maire on ne peut qu'applaudir quand vous répétez ce que dit le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Non mais il y a une question à laquelle je vais répondre voire une réflexion que peut-être il faut approfondir mais je pense que Cédric Sabouret a bien compris et j'espère que tout le monde a compris. Ce protocole est nécessaire pour que nous puissions avancer sur le coût réel de déconstruction qui évidemment impacte fortement le projet. Si les experts ne se sont pas mis d'accord il y a deux millions d'écart je l'ai dit, entre les experts, donc nous avons besoin de connaître... et si on continuait à les faire travailler ils ne seraient toujours pas d'accord donc j'ai proposé que nous puissions aller au bout de la procédure et qu'on aille jusqu'à la consultation des entreprises, ça je crois que tout le monde a bien compris. Après évidemment il y a l'économie du projet en fonction du coût de la déconstruction mais aussi l'économie du projet, chacun conviendra qu'on ne peut pas accepter de densifier à outrance parce qu'évidemment il y a toujours un nombre de logements qui permettrait de rentabiliser ou d'être au moins à l'équilibre mais qui, et on le verra dans les études qui vont se poursuivre, au-delà d'un certain chiffre de logements pourrait être inacceptable parce que on construit quand même dans le centre-ville sur un îlot de taille importante, même s'il y a un espace vert, il ne s'agit pas de densifier à l'excès. Alors donc il y a à l'heure actuelle des inconnues, ce qui est normal à ce stade. Sur la question précise qui a été posée : la résidence, alors je précise qu'il y a une résidence, alors dans l'étape actuelle, dans le programme actuel, ça peut bouger, pour personnes retraitées, autonomes, donc ce n'est pas un EPHAD ; deuxièmement une résidence plutôt pour jeunes et en aucun cas... d'abord le foyer ADEF vous verrez lorsqu'il sera inauguré le foyer ADEF de la rue Chauvart, que cela n'a plus rien à voir avec ce qu'on appelait il n'y a pas encore si longtemps un foyer de travailleurs immigrés. Pour l'instant nous n'avons pas encore l'impression parce qu'il y a l'aile de l'ancien foyer qui va être démolie donc on ne le verra plus, mais pour avoir visité l'intérieur, je peux vous assurer que ça n'a rien à voir et que c'est une résidence sociale. Ce qui veut dire qu'une résidence sociale c'est le principe aussi de la mixité, il peut y avoir des travailleurs immigrés évidemment mais il peut y avoir des jeunes travailleurs qui travaillent sur l'aéroport de Roissy arrivant de province par exemple et qui ont besoin de se loger et on ne trouve pas tout de suite un logement facilement quand, venant de la province, on arrive en Ile de France ; c'est ça la fonction de la résidence sociale, il y a en a une sur l'aéroport de Roissy qui joue ce rôle-là bien évidemment. Donc je réponds précisément à la question, ce n'est pas un nouveau foyer ADEF, et on verra qui sera le gestionnaire, tout cela n'est pas déterminé, ce sera une résidence sociale selon le principe que je viens d'indiquer avec une mixité mais de jeunes travailleurs, ça peut être aussi de moins jeunes quand même, mais des travailleurs ou de gens qui n'ont pas encore accédé au logement si vous voulez de droit commun.

Alors évidemment le Conseil municipal sera associé au fur et à mesure, nous aurons à prendre des délibérations, de l'évolution des procédures et de l'élaboration du projet.

Monsieur Ouchikh vous vouliez intervenir je crois. »

Monsieur OUCHIKH :

« Non je serai très bref je soutiens ce projet donc j'approuverai la délibération car il me semble absolument nécessaire de réserver un sort à ce bâtiment que nous avons tous fréquenté pendant des décennies mais qui aujourd'hui est désaffecté et qu'il nous faut donc démolir ; mais démolir pas en agissant n'importe comment, avec réflexion et en inscrivant cette opération de démolition dans une perspective positive pour la Ville et le rayonnement de notre Commune. Et je crois de ce point de vue là tout à fait judicieux de documenter notre réflexion en lançant à la fois cette consultation des entreprises pour connaître précisément le coût des démolitions à venir mais aussi en essayant de cerner quelles sont les limites du projet, en tout cas le contenu ou l'économie du projet qui verra le jour après l'opération de démolition. Alors nous serons très attentifs au cours des différentes séances du Conseil municipal à venir, de la progression de cette réflexion que nous allons mener en commun. Je serai très attentif notamment au soutien de l'Etat et notamment l'ARS pour nous persuader que l'Etat sera au rendez-vous s'il y a un déficit à financer demain.

Voilà pourquoi très succinctement je ne peux qu'apporter mon soutien à cette opération qui me paraît effectivement une bonne opération pour la Ville. »

Monsieur le Maire :

« Alors je précise quand même, parce que Monsieur Sabouret a dit que deux millions cinq, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, le seul point sur lequel il n'a pas tout à fait redit ce que j'avais indiqué, en disant deux millions cinq c'est le déficit : non, deux millions cinq c'est la subvention, qui n'est même pas une subvention d'équilibre, mais une subvention qui permettra de contribuer à l'équilibre de l'opération, demandée à l'Etat ; c'est ça. Parce que le déficit il sera réel, il sera connu, d'une part quand... alors évidemment s'il n'y a pas de déficit c'est tant mieux mais il sera connu lorsque nous aurons la vérité des prix sur la déconstruction et lorsque nous aurons discuté avec les opérateurs immobiliers, il faut être précis là-dessus. Et je précise que pendant des mois et des mois du côté de l'ARS, du Ministère de la santé, c'est pour cela que ça a été long aussi il n'y a pas que la bataille d'expert, il n'était pas question pour eux de verser un seul euro, donc moi je me suis battu et pour que cette somme soit inscrite dans le protocole, maintenant bien évidemment elle est inscrite, mais il va falloir continuer à se battre pour que... parce que après sa visite inaugurale Agnès Buzin la Ministre pendant l'été m'a écrit une sympathique lettre disant qu'elle avait bien compris mon discours et qu'elle allait nous aider, sauf qu'elle a oublié une petite chose, elle n'a pas mis en nombre d'euros : c'est combien. »

Monsieur JAUREY :

« C'est un oubli involontaire. »

Monsieur le Maire :

« Donc nous signons ce protocole, ils ont accepté de faire figurer dans le protocole et de laisser signer la Directrice de l'Hôpital sur ce chiffre, effectivement il faut que cela devienne réalité, donc à ce stade moi-même je reste prudent, il y a encore des inconnues possibles bien évidemment, mais il faut que nous avançons et que nous ne fassions pas du sur-place, cela est essentiel. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui une question simplement, peut-être que ça a été évoqué par le rapporteur Monsieur Cauro : le sort, le traitement qui sera réservé à l'ancien hôpital de 1841, qui est peut-être l'édifice le plus noble du périmètre concerné, est-ce qu'on a une idée du traitement qui lui sera réservé ou est-ce qu'on a des orientations à l'esprit. »

Monsieur le Maire :

« Alors ce bâtiment, l'Hôpital entend de plus en plus s'en désintéresser, ce n'est pas une réponse satisfaisante à la question qui est posée, c'est-à-dire que ce bâtiment ne devrait plus avoir définitivement et bientôt de fonction hospitalière. Qu'est-ce qu'il a comme fonction hospitalière actuellement ? Il y a des salles de cours de l'IFSI, c'est-à-dire l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, ce qu'on appelait avant école d'infirmières, mais dans les écoles d'infirmières il y a aussi des infirmiers donc maintenant on appelle cela l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. Donc il y a des salles de cours, il y a encore quelques logements qui vont être prochainement libérés au 1^{er} étage, donc c'est peu de choses et il y a un sujet qui doit nous préoccuper du côté de la Ville parce que c'est un élément de patrimoine majeur, donc j'ai essayé Monsieur le Conseiller régional en vain de faire labelliser, puisque la Région a un dispositif de labélisation du patrimoine et nous n'avons pas obtenu satisfaction ; on peut représenter le dossier bien évidemment mais le label de la Région ce n'est pas grand-chose, je veux dire en termes de protection, mais c'est utile ; d'abord c'est une reconnaissance par la Région, ensuite cela peut aider dans la communication sur le patrimoine bien évidemment au niveau régional, et puis cela peut aussi inciter à un moment ou à un autre quand il y aura un projet, la Région à financer en partie ce projet, donc moi j'ai souhaité y souscrire. Il y a eu beaucoup de projets et puis comme toujours après il y a des choix y compris sans doute peut-être un peu politiques qui ont pu être faits, je ne sais pas je n'ai pas eu d'explications sur le pourquoi il n'a pas

été considéré que ce n'était pas... quand je regarde les autres projets qui ont été retenus, je le dis au passage... J'ai plus récemment demandé aux Monuments historiques de venir, donc une Conservatrice est venue mais alors là en discutant, j'ai compris que du côté de l'Etat cette fois-ci, et je ne parle pas classement mais plutôt d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, je n'avais pas des prétentions exorbitantes, mais même pour l'inscription le Ministère de la Culture a tendance à considérer qu'ils ont déjà beaucoup dans le passé inscrit. L'inscription n'est pas une protection absolue mais c'est quand même une protection, les vestiges de 1208 sont inscrits, l'église est classée ce sont des procédures de niveau différent mais qui ouvrent droit aussi, d'abord c'est une protection et deuxièmement il peut y avoir des aides, et là elle m'a dit : *mais rassurez-vous de toute façon vous êtes à côté de l'église qui est classée et donc finalement indirectement le bâtiment est protégé.*

Alors je le sais bien mais après je souhaitais assurer l'avenir un peu mieux, donc ce n'est pas gagné. Nous allons quand même engager la procédure d'inscription, ce n'est pas gagné et il n'y a pas de raison de ne pas l'engager, ensuite je veux être clair là-dessus l'Hôpital et l'Assurance maladie évidemment à travers l'Hôpital ne mettront pas un euro, ne serait-ce que pour refaire la toiture ou des éléments architecturaux sur le bâtiment qui mériterait d'être repris, enfin restauré, et c'est un sujet évidemment sérieux parce que c'est un élément de patrimoine. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui très brièvement cette réponse ne me rassure qu'à moitié, pas la vôtre Monsieur le Maire mais celle que vous nous rapportez des contacts passés ici ou là, que le bâtiment ne soit pas atteint dans son bâti du fait de la proximité de l'église c'est un fait et on s'en réjouit mais si ce bâtiment a vocation à n'avoir aucune affectation, aucune utilité, bref qu'il soit vide et n'avoir aucun usage particulier, alors que de mon point de vue ce bâtiment a un usage ou en tout cas une vocation culturelle, ce serait évidemment assez triste et donc il faut tout faire et je sais que vous le faites pour lui assurer cette continuité historique. J'ai une séance au Conseil régional, une séance plénière cette semaine donc j'interrogerai l'exécutif régional sur les raisons ayant justifié que le dossier ait été retoqué et si nous pouvons le relancer, j'apporterai ma contribution à notre entreprise commune. »

Monsieur le Maire :

« Mais il faudra que la Commune réfléchisse et au-delà de la Commune, le territoire, la Communauté, sur ce bâtiment pour en définir son avenir qui ne sera pas hospitalier mais qui restera dans l'Hôpital. Madame Caumont.»

Madame CAUMONT :

« Merci Monsieur le Maire. Moi je voulais simplement rajouter que c'est indispensable et nécessaire le fait d'avoir du logement social pour les jeunes parce que j'ai eu quelques fois des jeunes qui ont été renvoyés de leur foyer par leurs parents pour des raisons diverses, cela peut être l'orientation sexuelle, cela peut être le fait de changer de religion, parfois ils sont là par mesure d'éloignement de leurs parents et généralement ces jeunes-là ne travaillent pas ou alors, s'ils travaillent, ils ont des petites paies et c'est vrai que ces résidences sociales ça leur permet de se reconstruire et de reprendre un nouvel élan dans leur vie. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Haroutiounian. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui juste un mot. Nous sommes également favorables à ce projet qui va donner donc une nouvelle vie à ce secteur qui a été abandonné depuis le nouvel hôpital qui a été créé. Alors je ne reviendrai pas sur toutes les questions que j'ai posées en Commission puisque j'ai eu les réponses à mes interrogations concernant ce projet mais je dirai juste un mot sur le coût de la démolition qui est évalué entre 5 à 7 millions d'euros. Je pense qu'il sera supérieur par rapport au fait qu'il y ait apparemment de l'amiante dans l'hôpital d'après ce que j'ai compris. Je ne sais pas si le coût du désamiantage a été intégré dans le coût de la démolition. »

Monsieur le Maire :

« Que les experts, en particulier car il n'y a pas que ça, ne se soient pas mis d'accord c'est un fait mais il ne faut pas exagérer l'amiante, elle est comme dans les bâtiments des années 60. Vous prenez les logements à la Fauconnière par exemple ce n'est pas dans le béton mais c'est par exemple dans les sols et la colle. Mais moi j'ai voulu être un peu curieux et je connais quelques entreprises donc évidemment une qui travaille sur la Ville, je lui ai un jour posé la question, je lui disais : et si vous aviez à démolir ce bâtiment ? Donc ils ne pouvaient pas chiffrer parce qu'il fallait... ils sont peut-être consultés je ne sais pas mais quand je leur donnais ces chiffres 5 à 7 millions puisque c'étaient les chiffres des experts, ils me disaient : *Monsieur le Maire ça pourrait être moins ;* comme quoi tout le monde n'est pas d'accord. Et comme moi je ne suis pas une entreprise de

démolition mais plutôt d'ailleurs une entreprise de construction, je laisse les entreprises de démolition aux autres ; je préfère attendre que les démolisseurs nous disent quels vont être leurs chiffres et puis on verra après. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Juste un mot rapidement, mais on connaît... lorsque les entreprises sont mises en concurrence elles ont tendance à tirer les prix vers le bas pour décrocher le marché et après on s'aperçoit que finalement le coût est supérieur et on est obligé de signer des avenants pour réajuster le coût. Mais on en reparlera dans quelques années. »

Monsieur le Maire :

« Non pas dans quelques années dans quelques mois. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui dans quelques mois mais ça pour le projet, pour valider le dossier, mais pour démolir ça va prendre déjà quelques... pas mal de temps. »

Monsieur le Maire :

« C'est un chantier, une fois qu'il commence c'est à peu près six mois. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Seulement ? »

Monsieur le Maire :

« Ben c'est ce que l'on me dit, moi je ne fais que répéter. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Ok oui mais ça c'est pareil à chaque fois on présente des chantiers qui sont censés durer six mois et ça dure parfois plus longtemps, mais bon on en reparlera dans un an, pas dans quelques années, dans un an. »

Monsieur le Maire :

« C'est comme les constructions ça dure parfois plus longtemps, il y a des aléas mais on va essayer de faire confiance un peu au bâtiment. »

Au terme du débat, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PROCEDE à des désignations modificatives au sein des Commissions municipales, de différentes instances réglementaires et divers organismes de la Ville suite à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal.

Monsieur le Maire :

« Y-a-t'il des questions ? Pas de questions nous délibérons. Si Monsieur Haroutiounian, vous avez une question. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Ce n'est pas une question c'est juste une position de vote, on ne prendra pas part au vote parce que ça c'est une affaire qui concerne le groupe de la majorité puisque tous les noms qui sont dessus ce ne sont que des élus de la majorité, donc il n'a pas un seul élu de l'opposition. »

Monsieur le Maire :

« Je comprends. Mais c'est logique puisqu'on remplace... »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui il n'y a pas de soucis mais c'est logique oui pour vous, mais vous auriez pu aussi proposer un élu de l'opposition éventuellement, ça aussi aurait été logique. »

Monsieur le Maire :

« Mais il n'y a pas un élu du groupe majoritaire non plus puisque c'est le groupe Communiste, Monsieur Pigot Président du groupe Communiste. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Donc on ne s'abstiendra pas, on ne prendra pas part on vote, ce qui n'est pas pareil. »

Monsieur le Maire :

« Mais je comprends. Monsieur Pigot vous répond quand même ! »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui il peut bien sûr. »

Monsieur le Maire :

« Non mais oui, je lui donne la parole même. »

Monsieur PIGOT :

« Monsieur Abdelmajid Abchar était de notre groupe, il est décédé et ce sont les postes qu'il occupait quand il était un Conseiller municipal donc on n'a pas lieu de proposer des places à un groupe de l'opposition. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui tout à fait mais on le sait. C'est à chaque à fois pareil même quand il y a une démission au sein de la majorité, c'est pareil. »

Monsieur le Maire :

« Attendez ! N'empêchez pas Monsieur Tibi de prendre la parole, je voulais donner la parole à Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Non ce que je veux dire c'est qu'une fois de plus je félicite le travail des communistes parce qu'on voit bien que tous les noms ici ce ne sont que des communistes sur toutes les commissions. Ce que je veux dire c'est que lorsque je vois toutes les commissions on voit bien qu'à droite il n'y a que des communistes dans la majorité... Au contraire j'ai tout à fait compris Madame Hennebelle, je vous félicite pour le travail accompli. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : Ne prennent pas part au vote

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention

Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la détermination de ratios d'avancement de grade pour l'année 2018.

Sans interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression et à la création de postes ainsi qu'à la modification du tableau des emplois communaux.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du 2 rue Henry Dunant pour l'accueil des services municipaux.

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il des questions ? Je rappelle que le bâtiment du 2 rue Henry Dunant à proximité du Commissariat était une propriété du Département rachetée par la Ville et que nous pourrions ainsi compléter pour l'aménagement de nos services mais aussi pour toujours améliorer les conditions d'accueil du public par rapport à la situation existante. Il y a des progrès, il y a encore des efforts à faire aussi et je précise d'ailleurs que l'Hôtel de Ville étant livré, les travaux s'achèvent, les locaux que le Cabinet du Maire et la Direction générale occupaient en face sont ainsi libérés et donc nous allons accélérer l'évolution des choses avec la démolition prochaine des Bureaux du parc, avec le transfert préalable cela va sans dire, des services qui y sont, en majeure partie vers le PAGS en face et en petite partie à la Malmaison, provisoirement bien évidemment, parce que là la maîtrise d'œuvre que nous désignons ce soir officiellement va se mettre au travail. Il y a donc quelques mois de travail, nous aurons un projet sur lequel nous reviendrons évidemment, à discuter et sur lequel on décidera, et évidemment après il faut les budgets pour réaliser l'opération cela va sans dire ; c'est la prochaine étape que nous vous proposons avec Madame Gris ce soir. »

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

VALIDE l'élargissement de l'intervention des Auxiliaires de Vie Scolaire sur les temps périscolaires et extra- scolaires.

Monsieur le Maire :

« Donc des questions sur cette affaire essentielle ? Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Bien évidemment nous sommes tout à fait favorables surtout que nous prenons à cœur le handicap donc on va voter cela des deux mains. »

Monsieur le Maire :

« Merci. La question est bien de favoriser l'intégration des enfants souffrant de handicap dans les écoles, il y a encore beaucoup d'efforts à faire mais si on veut donner le maximum de chances à ces enfants, il faut qu'ils puissent aller à l'école comme les autres. »

Monsieur TIBI :

« Je suis assez bien placé pour ça. »

Monsieur le Maire :

« Oui je sais. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui je fais une exception à l'engagement que j'avais pris de me taire pour poser une question sur... »

Monsieur le Maire :

« Il y en aura d'autres alors ? »

Monsieur SABOURET :

« C'est un engagement qui a duré quand même quelques minutes. Non c'est une question sérieuse concernant les AVS, est-ce que l'idée c'est d'étendre l'intervention des AVS qui sont déjà AVS dans les écoles ? Ou est-ce que c'est d'avoir un circuit spécifique en fait pour recruter ces AVS ? Parce que souvent les enfants porteurs de handicap, sur le temps scolaire, enfin souvent.. pas suffisamment certainement mais en tout cas un certain nombre ont des AVS. Là l'idée c'est qu'il y ait des AVS aussi sur les activités périscolaires, les activités qui sont en dehors du temps scolaire effectivement, pour

lesquelles les AVS scolaires entre guillemets ne sont pas habilitées à intervenir. Est-ce qu'on va se coordonner pour par exemple étendre les plages horaires des AVS déjà existantes et déjà intervenantes auprès des enfants, je dis intervenantes parce que ce sont souvent des femmes mais ça peut être des hommes, est-ce que c'est ça l'idée ou est-ce qu'on va avoir un recrutement totalement spécifique ? »

Monsieur le Maire :

« Alors peut-être Madame Maillard. »

Madame MAILLARD :

« L'idée ce serait quand même que l'AVS qui intervient avec l'enfant sur le temps scolaire puisse intervenir sur le temps périscolaire. Là nous avons eu par exemple les demandes d'une famille qui veut simplement par exemple que l'enfant mange une fois par semaine à la cantine, pour que l'enfant se socialise. Donc on essaiera effectivement toujours de demander à l'AVS qui déjà s'occupe de l'enfant sur le temps scolaire, voir si elle est intéressée ; « elle » puisque ce sont souvent des femmes.

Et pareil nous avons une autre famille qui demandait deux fois par semaine, parce que souvent les parents d'enfants handicapés ne veulent pas forcément tous les temps mais peuvent avoir besoin de quelques temps d'accueil des enfants sur la cantine ou sur le post-scolaire ou éventuellement un mercredi après-midi. Donc nous ferons effectivement en priorité comme cela et chaque famille sera reçue individuellement parce que chaque cas est différent et parce que les AVS scolaires font 22 heures par semaine. »

Monsieur le Maire :

« Alors justement il y a un problème quand même du côté de l'Education nationale parce que moi j'ai rencontré, et vous avez pu si vous discutez avec des AVS, ce sont des personnes recrutées sous contrats assez précaires par l'Education nationale faisant un petit nombre d'heures, forcément on ne vit pas avec un salaire qui au bout du compte est très faible, et donc certaines puisque ce sont surtout des femmes que j'ai rencontrées, ont témoigné de cette situation de précarité, vraiment, en termes de salaire cela va sans dire. Alors si on peut, et on doit travailler dans ce sens-là évidemment, faire en sorte que ces personnes qui sont AVS-Education nationale, puisque, nous, nous sommes sur le temps périscolaires donc nous ne sommes pas sur des temps concurrents mais sur des temps complémentaires, puissent être par nous recrutées ; c'est ce qu'il faut faire pour en tout cas ces personnels-là. Surtout que la rémunération que nous proposons est nettement supérieure à celle de l'Education nationale ! J'insiste, nettement supérieure à celle de l'Education nationale. Donc on devrait de ce point de vue-là, être attractifs mais en même temps on voit bien qu'il va falloir gérer cela et qu'on est en fonction des demandes des parents, en fonction de.... Ceci étant, s'agissant toujours de l'Education nationale, nous disions qu'il était souhaitable que ces enfants puissent aller à l'école, alors dans certains cas et selon les handicaps, même l'Education nationale ne vous le dira jamais comme cela, mais par exemple sur la question des enfants autistes dans certains cas l'Education nationale trouve toutes les bonnes raisons de ne pas les scolariser parce que évidemment cela pose des problèmes, on en est bien conscients, et comme nous négocions une convention Ville-Education nationale nous avons souhaité avec Madame Maillard qu'il y ait un volet de cette convention assez fort et nous espérons que nous pourrions répondre ainsi à des attentes des familles qui sont quand même importantes et légitimes. Après nous vérifierons tout cela et cette délibération est très importante. Oui Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui je voterai bien sûr sans réserve cette délibération, toute action qui vise à améliorer le sort des personnes touchées par un handicap quelle que soit d'ailleurs la séquence de leur existence, petite enfance, scolarité et âge adulte, évidemment aucune de ces actions ne doit être négligée ; le handicap est une cause nationale, devrait être une cause nationale permanente et elle doit l'être aussi à l'échelle municipale. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Quel beau Conseil municipal. Monsieur Boissy vous allez nous convaincre aussi sur vos propositions de dénomination. »

Monsieur BOISSY :

« J'espère. Merci Monsieur le Maire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE la dénomination de diverses voies sur le territoire.

Monsieur le Maire :

« Merci. Vous avez dit 2019 mais on peut préciser qu'à chaque fois dans les deux cas ce sont des toponymes, des noms de lieux-dits qui se trouvent à proximité. Donc on fait remonter à la surface l'histoire de la campagne gonessienne mais il y a très longtemps, je peux vous assurer qu'il y a très longtemps, ce sont des éléments de patrimoine aussi. Donc rue de Montservon et route des Fiches Thirion ; il n'y a plus de friche par là je vous signale mais... donc ça c'est quand on va vers Le Thillay et l'autre c'est à proximité... quand on va vers Aulnay. »

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Donc Monsieur Boissy vous avez réussi. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

ATTRIBUE une subvention à l'association « A qui le tour ? » pour la mise en œuvre d'un festival de musiques actuelles à Gonesse du 24 au 26 mai 2019.

Monsieur le Maire :

« Très bien le débat est ouvert. Madame Caumont. »

Madame CAUMONT :

« Moi je peux dire qu'on peut se féliciter de ce nouveau festival, on est actuellement, pour ceux qui ne le savent pas, à quatre festivals de la Ville de Gonesse et un festival en collaboration avec Toit et Joie qui s'appelle *au-delà des toits si je t'écris une lettre* ; on a le festival des nouveaux talents, on a le festival du film animé qui est à portée départementale, enfin tout le Département et bien sûr Gonesse, et on a aussi celui des talents Gonessiens et celui du court métrage qui se passe le 24 novembre au cinéma Jacques Prévert. Donc après que la culture ait gagné bien sûr les quartiers, les écoles, les institutions, parce que même avec l'Hôpital, les maisons de retraite, avec nos institutions propres de la Ville, donc la culture est partout. Quand j'entends certaines remarques où on nous dit que nous ne sommes pas assez axés sur la culture, moi je dis que peut-être les gens ne connaissent pas Gonesse et ne savent pas ce qui s'y passe parce que je vous assure qu'il y a énormément de choses et énormément dans les quartiers, dans les écoles, comme je l'ai dit un peu partout, et là nous sommes au cinquième festival, c'est quand même une fierté. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Caumont d'être fière de la Ville de Gonesse. Alors Monsieur Hakkou nous allons vérifier dans un instant si vous avez convaincu tout le monde.»

Monsieur HAKKOU :

« Ah ce n'est pas sûr. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur PIGOT. »

Monsieur PIGOT :

« Moi aussi pour me féliciter de cette démarche, dans la mesure où il y avait un festival de la même ampleur dans le Val d'Oise il y a quelques années à Cergy-Pontoise, Furia, qui a disparu, qui rassemblait plusieurs dizaines de formations musicales, musiques actuelles dans toutes leurs formes. Et donc le Parc de la Patte d'Oie va je pense répondre beaucoup de par déjà sa configuration, aux attentes du plus grand nombre, des publics jeunes et moins jeunes, et je me félicite et bien qu'on retrouve, que Gonesse en plus et bien... et même financé par l'agglo parce que ça concernera tous les publics de notre région, de 300 000 habitants Roissy Pays de France, et je pense que c'est important que Gonesse une fois de plus figure parmi les villes porteuses de tels projets culturels qui devraient rassembler beaucoup de gens. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 2 Pour
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention
Monsieur QUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

Monsieur HAKKOU :

« Je vous l'ai dit le Rassemblement national... »

Monsieur le Maire :

« Et oui mais bon on ne peut pas rassembler tout le monde localement. »

Monsieur OUCHIKH :

« Des commentaires un peu déplacés cher ami. »

Monsieur le Maire :

« Non mais il parlait du rassemblement local. »

Monsieur HAKKOU :

« Mais je ne suis pas votre ami. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire et de Monsieur CAURO

APPROUVE l'adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales et **DESIGNE** les représentants titulaire et suppléant.

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Cauro. Alors cette présentation va peut-être appeler des réflexions ou des questions de votre part. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui étant donné le montant de la cotisation est-ce qu'il ne serait pas préférable peut-être de mettre en place, d'avoir un projet bien ficelé et ensuite d'adhérer parce que là, la cotisation c'est pour quelle année ? »

Monsieur CAURO :

« Mais justement la cotisation nous permet de bénéficier du soutien et des conseils de la fédération qui va pouvoir nous aider à mettre en place la structure la plus appropriée. Je vous ai dit, il y a plusieurs structures possibles donc le but c'est de nous aider à mettre la structure qui correspond le mieux aux besoins de Gonesse et d'avoir tous les conseils juridiques, puisque monter une société d'économie mixte ce n'est quand même pas simple et nous ne sommes pas forcément habitués à le faire, donc c'est bien d'avoir aussi des gens qui ont l'expérience et puis les connaissances juridiques pour monter cette structure. »

Monsieur le Maire :

« Et pour 4 500 euros ce n'est pas cher, parce que c'est ça, c'est une assistance à maîtrise d'ouvrage, on n'a pas à prendre et à payer un cabinet spécialisé. Madame Moustachir. »

Madame MOUSTACHIR :

« Merci. Alors moi je suis très favorable à cette adhésion, donc adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales, tout simplement il faut savoir que chaque porteur de projet a besoin d'un soutien d'experts et donc la Ville est porteuse de ce projet depuis quelques années puisqu'elle s'est engagée justement dans la réhabilitation du centre-ville et donc la réimplantation de commerces et la réhabilitation de logements. Il faut qu'elle soit accompagnée par des experts dans le choix justement de son plan de financement, dans le plan stratégique tout simplement. Donc c'est pour cette raison qu'il faut adhérer absolument à ce genre de fédération. Voilà merci. »

Monsieur le Maire :

« Oui donc voilà, c'est quand même pouvoir être épaulés comme cela vient d'être dit et donc mettre en place un outil pertinent, donc il y a plusieurs types d'outils Monsieur Cauro les a rappelés, on fera un choix, ce qui évidemment nous permettra d'être plus efficaces et d'avoir un effet de levier sur le plan financier. Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Non mais vous avez répondu à la question que j'allais vous poser à savoir qu'effectivement cette adhésion prend en charge, disons qu'ils nous mettent un expert à disposition gratuitement pendant toute la durée du projet ou uniquement donner un avis ? »

Monsieur le Maire :

« Donner un avis ça c'est évident, mais aussi avoir des experts qui travailleront avec nous pour nous guider sur le choix que nous devons faire. »

Monsieur TIBI :

« D'accord donc gracieusement. »

Monsieur le Maire :

« C'est l'adhésion c'est l'intérêt. »

Monsieur TIBI :

« L'adhésion tout à fait, je prends acte, je veux seulement avoir la certitude. »

Monsieur CAURO :

« Oui si vous voulez l'adhésion nous permet de bénéficier de ces services, cette fédération en fait ce sont des élus, ce n'est pas une fédération qui cherche à faire des bénéfices, le Président de la fédération c'est un Député du Jura, les Vices-présidents vous avez le Maire de Rouen, la Maire du 20^{ème} arrondissement... »

Monsieur TIBI :

« J'entends bien donc ce ne sont pas des experts, ce sont des personnes comme nous en tant qu'élus. »

Monsieur CAURO :

« Non non... »

Monsieur TIBI :

« Je pose la question parce que vous dites un Maire... »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Tibi, la gouvernance de la fédération ce sont des élus et ensuite la fédération emploie des experts. »

Monsieur TIBI :

« D'accord donc la fédération nous mettra à disposition des experts gracieusement, nous sommes d'accord ok j'en prends acte. »

Monsieur le Maire :

« Et nous profiterons aussi des expériences des autres, des références, des bonnes références évidemment. Je précise que nous aurons à faire un choix d'ici quelques mois sur un outil, ou finalement à ne pas choisir si on considérait que ce n'était pas intéressant, mais éventuellement à choisir un outil ; ça peut être une société d'économie mixte par exemple, et dans un tel outil il y aura aussi un apport de capital privé puisque c'est une société d'économie mixte et comme son nom l'indique, si elle est mixte elle n'est pas à 100% publique. »

Madame MOUSTACHIR :

« Je voulais donner juste un petit exemple comme cela Monsieur Tibi va comprendre réellement. »

Monsieur TIBI :

« Ne vous inquiétez pas j'ai compris. »

Madame MOUSTACHIR :

« Nous avons Initiatives 95 que vous connaissez bien, qui est une structure qui aide les porteurs de projet. »

Monsieur TIBI :

« Je connais Initiatives 95, merci. »

Madame MOUSTACHIR :

« Donc Roissy Pays de France avant c'était la Ville qui subventionnait cette structure qui aide les porteurs de projet tout simplement, à monter leur projet, à financer leur projet parce qu'il y a même parfois des prêts etc... et gracieusement, c'est-à-dire que ces porteurs de projet ne paient rien. »

Monsieur TIBI :

« Mais vous savez qu'il vaut mieux avoir une confirmation. »

Madame MOUSTACHIR :

« Je n'ai pas dit que... c'est juste le fait de donner un exemple concret c'est parlant. »

Monsieur TIBI :

« J'en prends acte. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Donc pour 4 500 euros finalement il n'y a pas à hésiter. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Juste intervenir un instant. »

Monsieur le Maire :

« Attendez là j'ai organisé le vote, excusez-moi mais... je vous laisse intervenir après... écoutez tout le monde levait la main pour voter figurez-vous. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Non mais je ne reviendrai pas sur le, comment dire, sur le fond du dossier parce qu'apparemment nous sommes tous favorables par rapport à ce projet mais je reviendrai juste sur la forme. Je constate encore une fois que les personnes qui sont désignées à la fois titulaire et suppléant sont encore des élus de la majorité, comme souvent d'ailleurs dans les commissions où vous êtes pratiquement présents dans toutes les commissions et on a du mal à avoir des miettes de commissions, mais voilà ça confirme encore une fois ce que je disais tout à l'heure. Maintenant on peut voter. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Haroutiounian il y a un délégué donc c'est normal que ce soit un membre de la majorité. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Le titulaire je veux bien mais le suppléant ? »

Monsieur CAURO :

« C'est quand même nous qui gérons la Commune donc c'est normal que ce soit un membre de la majorité qui représente la Commune. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui mais le suppléant ? »

Monsieur le Maire :

« Ca relève de l'exécutif là. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Et les commissions ? »

Monsieur le Maire :

« Mais les commissions vous devriez le savoir, relisez, c'est la loi à la proportionnelle, donc elles sont à la proportionnelle. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Non mais d'accord la proportionnelle on est d'accord, sauf qu'il y a des commissions où il n'y a même pas d'élus de l'opposition, donc là ce n'est même plus la proportionnelle. »

Monsieur le Maire :

« Mais s'ils ne siègent pas. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Non ce n'est pas siéger, c'est qu'il n'y a pas d'élus du tout de l'opposition. »

Monsieur le Maire :

« Attendez-vous avez deux sièges vides là, ils sont dans les commissions. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Je ne parle pas de ça je parle des commissions, il y a des commissions où il n'y a pas d'élus de l'opposition. Il n'y en a pas du tout... »

Monsieur le Maire :

« Mais si. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Ah ben quand vous voulez. »

Monsieur TIBI :

« Ils sont suppléants. »

Monsieur JAUREY :

« Il y a des commissions comme la Commission des finances où il y a des élus de l'opposition qui normalement y sont et depuis... »

Monsieur TIBI :

« Monsieur Jaurey vous savez pourquoi je ne viens plus à vos commissions. »

Monsieur le Maire :

« Non mais très franchement là les commentaires qui sont faits n'ont rien à voir avec la délibération que nous venons de prendre. Très bien alors je vous propose d'examiner le dernier sujet qui est en débat mais qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour mais il y a nécessité de le porter à l'ordre du jour, c'est une question supplémentaire. Je donne la parole à Monsieur Pigot, il s'agit de nommer le Directeur de la régie du cinéma. »

Monsieur TIBI :

« Mais quand même Monsieur Jaurey... surtout que vous ne répondez jamais aux questions. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

DESIGNE le Directeur de la régie du cinéma Jacques Prévert.

Monsieur le Maire :

« Merci voilà qui est clair mais il y a peut-être des questions. Monsieur TIBI. »

Monsieur TIBI :

« Oui c'est juste une précision, concernant le financement 60 000 euros c'est annuel toutes charges comprises ? Non parce qu'il y a marqué financement 60 000 euros mais on n'a pas le détail. »

Monsieur le Maire :

« Non mais évidemment. »

Monsieur TIBI :

« Non mais comme il y a marqué 60 000 euros mais on... donc je voulais savoir si c'est le coût annuel, le salaire annuel avec charges ou pas ? »

Monsieur le Maire :

« Oui la réponse est oui. »

Monsieur TIBI :

« Ah ben a priori le Président n'est pas d'accord, si ? »

Monsieur le Maire :

« Mais si. »

Monsieur TIBI :

« Donc du 1^{er} janvier au 31 décembre. »

Monsieur le Maire :

« Si c'est le coût annuel oui. »

Monsieur TIBI :

« Non mais ce n'est pas marqué c'est pour ça que... »

Monsieur le Maire :

« Oui ce n'est pas marqué ? non mais je confirme. »

Monsieur TIBI :

« Vous savez j'adore les chiffres c'est le nerf de la guerre. »

Monsieur le Maire :

« Absolument. »

Monsieur TIBI :

« On va bientôt y arriver là. »

Monsieur le Maire :

« Pas d'autres questions Monsieur Tibi ? »

Monsieur TIBI :

« Non non. »

Monsieur le Maire :

« Très bien donc nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 22h20.

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au Contrat Groupe Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché de travaux de démolition et de désamiantage sur les propriétés communales de la Ville.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relatif à l'approvisionnement en carburant du parc automobile communal par un système de cartes magnétiques.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à l'acquisition de mobilier scolaire et de mobilier de bureau pour le lot n°3 : Mobilier et Matériel de bureau, de réunion et d'espace d'attente pour les services.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°4 relatif au renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse pour le lot n°1 : Assurance « Incendie divers dommage aux biens » avec la Compagnie Breteuil Assurances Courtage.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°2 relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction et la réhabilitation du Pôle Sportif Eugène Cognevaut.

Monsieur le Maire :

« Très bien le chantier de démolition a bien débuté ? »

Monsieur RICHARD :

« Tout à fait. »

Monsieur le Maire :

« Explication de vote Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui enfin c'est une explication de vote mais c'est aussi une demande de précisions. Là le coût total du marché de maîtrise d'œuvre augmente de pratiquement un quart par rapport au marché initial. Est-ce qu'on est dans les clous de la loi sur une augmentation de ce type, je ne sais plus exactement les règles qui s'appliquent sur les marchés de maîtrise d'œuvre. Parce qu'on investit 643 000 euros TTC de marché de maîtrise d'œuvre au départ et là on va passer à 870 000 euros de marché de maîtrise d'œuvre. »

Monsieur le Maire :

« Oui mais alors la réponse est simple, on ne serait pas dans les clous on ne présenterait pas le sujet comme cela, on est forcément dans les clous évidemment parce que ici nous gérons de façon rigoureuse quoi qu'on puisse en dire ailleurs en dehors de cette enceinte, ou écrire. Donc on est dans les clous et je peux soumettre tout à fait et sans difficultés au Conseil municipal cette délibération, dans les clous, et comme les autres. »

Monsieur SABOURET :

« Je ne vous crois jamais sur parole désormais, donc j'aimerais bien savoir ce qu'il en est, qu'est-ce que la loi prévoit ? »

Monsieur le Maire :

« Mais c'est les actes et moi je serai toujours jugé et je demande à être jugé aux actes ; les paroles à tort et à travers de certains ce ne sont pas des actes, ce sont des paroles, mais ici là ce sont des actes et des délibérations et dans les clous. »

Monsieur SABOURET :

« Avec ce type de réponse je m'abstiens. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de problème. Monsieur Jaurrey. »

Monsieur JAURREY :

« Il est évident que la décision est d'importance. Si on ne votait pas cette mesure on mettrait en cause les travaux qui sont sur le centre sportif Eugène Cognevaut, je vous mets devant votre responsabilité tout simplement de s'abstenir sur un chantier et sur un stade qui est attendu par beaucoup de Gonessiens. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors il n'y a pas de débat, chacun prend ses responsabilités comme vous l'avez dit Monsieur Jaurrey. Donc j'ai bien entendu que Monsieur Sabouret s'abstenait, donc qui est pour ? Donc unanimité moins une abstention celle de Monsieur Sabouret. Effectivement il s'agit du chantier très important qui est un de nos engagements forts du programme municipal qui doit être réalisé, comme tous nos engagements importants. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE le renouvellement de la convention de labellisation du Point Information Jeunesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention au Secours Populaire pour l'organisation du Père Noël Vert pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

REFUSE la délégation de la compétence « collecte assainissement » au Syndicat Mixte d'Aménagement des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et **APPROUVE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'entretien des réseaux n°569.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise, l'association « Puce Muse », les villes de Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Marly-La-Ville, Saint Witz et Survilliers pour le Forum départemental des écoles de musique du Val d'Oise 2019 – Territoire Plaine de France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 2018-2019 à la convention triennale de partenariat avec L'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TOUIL

EMET un avis favorable en vue d'une dérogation au repos dominical au titre de l'année 2019, pour les enseignes PICARD Surgelés, RENAULT DACIA et LECLERC ainsi que les commerces présents dans la galerie marchande du centre commercial La Grande Vallée.

Monsieur le Maire :

« Très bien donc il y a eu un examen et un avis de la Commission favorable, c'est une question qui habituellement... explication de vote Monsieur Pigot. »

Monsieur PIGOT :

« Oui le groupe Communiste et Républicain n'est pas favorable à cette disposition qui émane de la loi Macron et donc on va voter contre. Vous savez que la règle du repos hebdomadaire dominical date d'une loi de 1906 qui fait suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est donc une loi fondamentale de la République laïque Française. Le repos dominical est une tradition culturelle et historique, il représente pour l'ensemble de la vie sociale pour les familles, pour la culture, un moment structurant irremplaçable ; le travail du dimanche ne peut être qu'une exception liée à la continuité du service public et des services d'urgence et il doit être dûment compensé. Cette banalisation du travail du dimanche n'a rien à voir avec la croissance, on peut imaginer qu'avec les mêmes salaires, avec les mêmes pensions, nous allons dépenser plus parce que les grands magasins sont ouverts le dimanche, une usine de l'automobile qui travaillerait nuit et jour ne vendra pas plus de voitures au bout du compte. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Pigot la prochaine fois je mettrai cette question en débat parce que... non mais explication de vote et la prochaine fois je comprends très bien qu'il faut qu'elle soit en débat. Je ne sais pas si concernant Renault vous avez demandé l'avis de Monsieur Carlos Ghosn mais... Je vous propose donc de délibérer selon votre conscience en quelque sorte ; il n'y a pas de sujet mais bon c'est un sujet toujours un peu compliqué donc la prochaine fois ce sera en débat parce que ce n'est pas la peine, je vous demande Monsieur le Directeur général que la prochaine fois... chaque année c'est un peu la même chose. »

Groupe Socialiste et apparentés : 17 Pour – 1 Abstention : Monsieur RICHARD et 1 Contre : Madame OSSULY

Groupe Communiste et Républicain : 6 Contre

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relatif au marché de prestations de géomètre.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'attribution des aides municipales du PIG « Rénover pour économiser » lors des commissions des 27 avril et 7 septembre 2018 - Quartier des Marronniers.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relatif aux achats de végétaux.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à l'entretien des espaces verts de la Ville.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec le SIGIDURS, relative à la prise en charge des rendez-vous d'encombrants en porte à porte.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

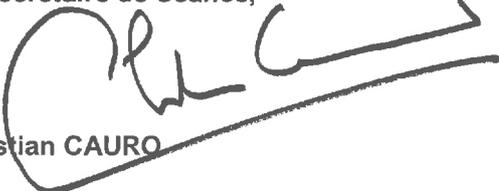
ACCEPTE la prise en charge d'une facture de dératisation suite à un chantier de la Ville.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de Séance,


Christian CAURO

